

Audiences publiques Projet de barrage sur la rivière Péribonka

Mémoire



Présenté par
La municipalité de
Sainte-Monique

Octobre 2003

LA TABLE DES MATIÈRES

1. L'introduction.....	Page 3
2. La municipalité.....	Page 4
3. L'intérêt par rapport au milieu touché.....	Page 6
4. L'opinion sur l'ensemble du projet.....	Page 7
5. Les commentaires et recommandations.....	Page 9
6. Les remerciements.....	Page 10

1. L'INTRODUCTION

Dans l'histoire de la municipalité de Sainte-Monique, la rivière Péribonka représente infiniment plus qu'un simple plan d'eau. En effet, cette rivière a tracé le chemin des premiers colons vers la découverte de la municipalité de Sainte-Monique.

Voici d'ailleurs la description donnée par un journaliste du journal « Le Lac-Saint-Jean » en 1904 :

« Au pied des chutes, la rivière Péribonka s'élargit et forme un vaste bassin. Il faut le voir pour comprendre. Les descriptions les plus soignées ne donnent qu'une idée bien faible de la beauté de ce paysage. Les touristes qui viennent au Lac-Saint-Jean et négligent de remonter la rivière Péribonka jusqu'aux chutes se privent d'un voyage sans pareil. Il est difficile de rien rencontrer de supérieur. Sans doute, on ne rencontre aucun monument. C'est la nature vierge avec une bordure de terres colonisées. S'il fallait que cette rivière si belle d'avance fut bordée de palais, de villes et de jardins, nous osons affirmer qu'il n'y aurait aucun paysage de l'ancien monde pour lutter avec elle. »

Au fil des ans et de l'histoire, la rivière a subi de nombreuses transformations telles que des aménagements hydroélectriques et le flottage du bois. Ces changements ont certes eu des conséquences sur la faune, la flore et les espèces de la rivière. C'est dans cette optique qu'il devient essentiel de se pencher sur le projet de la compagnie Hydro-Québec qui consiste en l'aménagement hydroélectrique de la rivière Péribonka.

En espérant obtenir l'écoute et la compréhension de la Commission et du promoteur, la municipalité de Sainte-Monique dépose aujourd'hui devant la Commission son mémoire sur le projet.

2. LA MUNICIPALITÉ

Lors de sa fondation, le 12 août 1898, Sainte-Monique portait le nom de Honfleur. Installée sur un site rappelant Honfleur, une petite ville portuaire française d'où partit Samuel de Champlain pour coloniser le Canada un 12 août.

Dans l'histoire de la municipalité, le premier arrivant qui entreprit de défricher et de s'installer en 1900 est Charles Lindsay, natif de Kamouraska et sa femme Marie Lavoie. La municipalité de Sainte-Monique de Honfleur fut fondée officiellement en 1930.

Le territoire où sont installés les nouveaux arrivants est sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon, qui a un conseil municipal depuis août 1903. Plusieurs membres de ce conseil viendront d'ailleurs, au cours des ans, des territoires qui deviendront la municipalité de Sainte-Monique. Les nouveaux arrivants, formant un nouveau noyau de population, organiseront rapidement des services qu'on retrouvait seulement jusqu'alors dans le village de Saint-Henri.

En premier lieu, les efforts porteront sur la pratique religieuse et les communications. C'est en 1903, à la suite de demandes des résidents du secteur Honfleur, qu'un premier prêtre venant de Saint-Henri-de-Taillon vient tenir une mission. Elle est exercée les premières années, par le curé Elie Tremblay. Cette année-là, on note déjà à Honfleur 30 familles résidentes, sans compter plusieurs lots en défrichement et bientôt prêts à recevoir des colons. Les rangs reçoivent peu à peu les colons et plus particulièrement les rangs du nord du canton à partir de 1906. Mais ce secteur est moins propice à l'agriculture et les colons ont toutes les misères du monde à vivre de leur métier.

En terme d'organisation de la nouvelle colonie, le premier bureau de poste est ouvert en 1904 avec comme maître de poste, Charles Lindsay. En fait, le bureau de poste est situé dans sa maison. On le nomme Chôte Péribonka, titre presque officiel qu'on retrouvera en en-tête de la correspondance de l'époque. On construit aussi quelques infrastructures. Charles Lindsay érige un entrepôt qui sert également de magasin de ferblanterie et d'hôtel. C'est aussi à partir de ce bâtiment que Honfleur est branchée sur le réseau téléphonique du Centre en 1907 et le télégraphe en 1909.

Les résidents de Honfleur sont desservis par les médecins de *Saint-Coeur-de-Marie* et de *Péribonka*. Cependant, les résidents du secteur ont l'air en bonne santé, comme le mentionne Charles Lindsay dans un article publié dans le journal *le Lac-Saint-Jean*, en 1904. Il avance même que si un médecin s'y aventurerait, ce n'est pas lui qui ferait mourir les malades mais le manque de malades qui le ferait mourir.

À ce jour, la popularité de *Sainte-Monique* est en croissance et on y compte présentement environ 975 habitants.

3. L'INTÉRÊT PAR RAPPORT AU MILIEU TOUCHÉ

Au fil des ans, la municipalité de Sainte-Monique a toujours été très attentive aux nombreuses transformations qu'a subi la rivière Péribonka. Extrêmement sensible au respect de la nature, la municipalité porte une attention particulière à la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

À titre d'utilisateurs privilégiés de la rivière, l'intérêt que nous portons au projet concerne particulièrement tout l'aspect environnemental. Les expériences passées nous ont beaucoup appris et nous estimons qu'il est de notre devoir de faire entendre notre point de vue sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Péribonka.

C'est dans cette optique que nous déposons devant vous ce mémoire, afin de vous faire part de nos craintes basées sur notre longue expérience de cette rivière et de son environnement.

4. L'OPINION SUR L'ENSEMBLE DU PROJET

La municipalité est bordée par la rivière Péribonka et sa source d'eau est à même l'embouchure de la rivière. Il est facile pour un promoteur de vendre l'aspect financier et les supposées retombées économiques du projet pour la région. Cependant, **c'est notre rivière qui en paye le prix.**

- C'est cette rivière qui a servi pour le flottage du bois pendant plus de 75 ans et qui aujourd'hui encore en garde les séquelles puisque l'on retrouve toujours une quinzaine de pieds de « pitounes » dans ses profondeurs. La pollution fait son œuvre.
- C'est elle également qui a perdu des populations entières de poissons alors que l'on détruit les frayères sans même voir la pertinence d'instaurer des monte-poissons. C'est elle qui voit, à chaque aménagement hydroélectrique, le taux de mercure augmenter peu à peu dans la chair de ses poissons.
- C'est cette même rivière qui, suite à l'installation de barrages, a subi nombre de variations d'eau et qui a vu inonder une partie de ses berges et de ses milieux humides.
- C'est encore elle qui voit sa splendeur et sa beauté s'atténuer peu à peu au profit d'un paysage hydroélectrique bien peu naturel.

Permettez-nous de vous dire que notre rivière et la population qui l'entoure ont leur mot à dire dans l'installation d'équipement hydroélectrique sur la rivière Péribonka. Si les utilisateurs et les municipalités environnantes ne se lèvent pas pour protéger leur rivière, ce ne sont certainement pas les « grosses compagnies » qui s'y attarderont. Car, ne nous détrompons pas, l'objectif ultime d'une entreprise telle qu'Hydro-Québec est uniquement un profit financier. Évidemment, ils mettront en place quelques mesures d'atténuation mais ce n'est pas dans l'objectif de protéger la rivière mais bien dans celui de faire passer le projet et de rallier la population.

Graduellement, les municipalités du secteur Nord ont vu polluer, varier, changer, aménager leur rivière sans n'avoir jamais été compensées d'aucune façon que ce soit par les « grosses entreprises ». Ainsi, le bois a flotté dans ses eaux pendant des décennies et les installations hydroélectriques se sont succédées sans jamais se soucier de la qualité de vie des habitants, de la pollution, de la villégiature, des projets de développement, etc..

Aussi, l'exploitation sans retenue de la rivière a entraîné une dégradation de l'eau à un point tel que les municipalités doivent investir des sommes considérables afin de s'approvisionner en eau potable. Encore une fois, les municipalités du secteur Nord font les frais de cette conséquence indirecte de toutes les transformations infligées à la rivière au cours des dernières années.

Pourtant, la population de Sainte-Monique et de l'ensemble du secteur constitue la descendance des premiers utilisateurs de la rivière. À ce titre, nous revendiquons nos droits et le respect de notre environnement.

Certes, la venue d'installation hydroélectrique telle que proposée par le promoteur peut s'avérer génératrice d'emplois pour un temps donné. Elle peut également procurer certains avantages à la population en terme de retombées économiques. Mais, la question à se poser est :

À quel prix ? Au prix...

- de **polluer notre rivière** qui constitue une richesse naturelle d'une valeur inestimable;
- de **perdre nos espèces de poissons** en leur retirant les conditions de vie dont ils ont besoin pour se reproduire et habiter la rivière;
- de **tolérer l'apparition disgracieuse d'infrastructures hydroélectriques** qui ternissent la beauté du paysage;
- de **consentir à des variations d'eau** bien peu naturelles;
- d'**être témoin de l'enneigement de surfaces impressionnantes** de milieux humides et de berges;
- de **mettre de côté tous les projets de villégiature et de tourisme** afin de mettre en valeur notre principal attrait soit la rivière.

5. LES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Comme en conviendra la Commission, la population de Sainte-Monique est en droit de s'inquiéter et de se questionner sur plusieurs aspects du projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Péribonka.

À la suite des expériences passées, nous demandons au promoteur d'écouter les petites municipalités et de prendre en considération leurs requêtes afin de permettre l'accomplissement d'un projet hydroélectrique d'envergure sous **certaines conditions rigides et écrites**.

Il est facile d'avancer, devant la population et la Commission, des mesures compensatoires mais souvent par le passé, ces dites mesures n'ont pas été respectées. C'est pour cette raison, au même titre que les communautés autochtones, que la municipalité de Sainte-Monique demande au promoteur de **s'asseoir avec le secteur Nord** et de **négoier des ententes compensatoires** pour préserver cette belle ressource naturelle qu'est la rivière Péribonka.

Finalement, en regard de toutes les considérations exprimées ci-dessus, nous recommandons que le ministère de l'Environnement et de la Faune apporte une **attention particulière au suivi du projet** et qu'il s'engage à exiger du promoteur les correctifs appropriés dès l'apparition de problèmes.

6. LES REMERCIEMENTS

En terminant, la municipalité de Sainte-Monique remercie les membres de la commission de leur avoir accordé le temps de s'exprimer sur le sujet et espère que ses questionnements et inquiétudes seront pris en considération dans le traitement du dossier.